

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 mai 2010**

Décision n° **B-2010-1571**

commune (s) :

objet : Travaux de construction, de réparation et d'entretien des branchements particuliers au réseau d'assainissement de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 3 mai 2010

Compte-rendu affiché le : 11 mai 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A.

Absents excusés : Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Daclin (pouvoir à M. Crédoz), Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Sécheresse, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Lebuhotel, Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Vesco, Julien-Laferrière.

Bureau du 10 mai 2010

Décision n° B-2010-1571

objet : **Travaux de construction, de réparation et d'entretien des branchements particuliers au réseau d'assainissement de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 avril 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des travaux de construction, de réparation et d'entretien des branchements particuliers au réseau d'assainissement de la Communauté urbaine de Lyon.

Le montant global maximum des travaux est de 29 200 000 € HT sur quatre années.

Les travaux à réaliser sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine de Lyon feraient l'objet des 15 lots géographiques suivants qui seraient attribués séparément à une entreprise seule ou à groupement solidaire selon la répartition suivante :

- lot n° 1 : Décines Charpieu, Jonage, Meyzieu,
- lot n° 2 : Villeurbanne,
- lot n° 3 : Lyon 6°,
- lot n° 4 : Lyon 3°,
- lot n° 5 : Lyon 7°,
- lot n° 6 : Lyon 8°,
- lot n° 7 : Lyon 5° et 9°,
- lot n° 8 : Lyon 1°, 2°, 4°,
- lot n° 9 : Saint Fons, Vénissieux, Feyzin, Solaize,
- lot n° 10 : Bron, Chassieu, Vaulx en Velin,
- lot n° 11 : Saint Priest, Corbas, Mions,
- lot n° 12 : La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Givors, Grigny, Sainte Foy Lès Lyon, Charly, Irigny, Vernaison,
- lot n° 13 : Charbonnières les Bains, Craponne, Francheville, Marcy l'Etoile, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune, La Tour de Salvagny,
- lot n° 14 : Dardilly, Ecully, Limonest, Champagne au Mont d'Or, Albigny sur Saône, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Poleymieux au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Lissieu,
- lot n° 15 : Cailloux sur Fontaines, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Montanay, Neuville sur Saône, Rochetaillée sur Saône, Caluire et Cuire, Rillieux la Pape, Sathonay Camp, Sathonay Village.

Les travaux pourraient être attribués à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse trois fois une année.

Le lot n° 3 comporterait un engagement de commande annuel de 100 000 € HT minimum et 300 000 € HT maximum.

Chacun des lots n° 1, 6, et 9 comporterait un engagement de commande annuel de 150 000 € HT minimum et 400 000 € HT maximum.

Chacun des lots n° 4, 5, 8, et 13 comporterait un engagement de commande annuel de 150 000 € HT minimum et 450 000 € HT maximum.

Chacun des lots n° 2 et 7 comporterait un engagement de commande annuel de 200 000 € HT minimum et 600 000 € HT maximum.

Chacun des lots n° 10, 11 et 12 comporterait un engagement de commande annuel de 150 000 € HT minimum et 500 000 € HT maximum.

Le lot n° 14 comporterait un engagement de commande annuel de 200 000 € HT minimum et 700 000 € HT maximum.

Le lot n° 15 comporterait un engagement de commande annuel de 150 000 € HT minimum et 600 000 € HT maximum ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le lancement de la procédure en vue de l'attribution des travaux de construction, de réparation et d'entretien des branchements particuliers au réseau d'assainissement de la Communauté urbaine de Lyon,

b) le dossier de consultation des entreprises.

2° - **Les travaux** seront attribués à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - **Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - **Autorise** monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes contractuels y afférents, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres :

- lot n° 1 : Décines Charpieu, Jonage, Meyzieu, pour un montant annuel de 179 400 € TTC minimum et 478 400 € TTC maximum.

- lot n° 2 : Villeurbanne, pour un montant annuel de 239 200 € TTC minimum et 717 600 € TTC maximum.

- lot n° 3 : Lyon 6°, pour un montant annuel 119 600 € TTC minimum et 358 800 € TTC maximum.

- lot n° 4 : Lyon 3°, pour un montant annuel de 179 400 € TTC minimum et 538 200 € TTC maximum.

- lot n° 5 : Lyon 7°, pour un montant annuel de 179 400 € TTC minimum et 538 200 € TTC maximum.

- lot n° 6 : Lyon 8°, pour un montant annuel de 179 400 € TTC minimum et 478 400 € TTC maximum.

- lot n° 7 : Lyon 5° et 9°, pour un montant annuel de 239 200 € TTC minimum et 717 600 € TTC maximum.

- lot n° 8 : Lyon 1er, 2°, 4°, pour un montant annuel de 179 400 € TTC minimum et 538 200 € TTC maximum.

- lot n° 9 : Saint Fons, Vénissieux, Feyzin, Solaize, pour un montant annuel de 179 400 € TTC minimum et 478 400 € TTC maximum.

- lot n° 10 : Bron, Chassieu, Vaulx en Velin, pour un montant annuel de 179 400 € TTC minimum et 598 000 € TTC maximum.

- lot n° 11 : Saint Priest, Corbas, Mions, pour un montant annuel de 179 400 € TTC minimum et 598 000 € TTC maximum.

- lot n° 12 : La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Givors, Grigny, Sainte Foy les Lyon, Charly, Irigny, Vernaison, pour un montant annuel de 179 400 € TTC minimum et 598 000 € TTC maximum.

- lot n° 13 : Charbonnières les Bains, Craponne, Francheville, Marcy l'Etoile, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune, La Tour de Salvagny, pour un montant annuel de 179 400 € TTC minimum et 538 200 € TTC maximum.

- lot n° 14 : Dardilly, Ecully, Limonest, Champagne au Mont d'Or, Albigny sur Saône, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Poleymieux au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Lissieu, pour un montant annuel de 239 200 € TTC minimum et 837 200 € TTC maximum.

- lot n° 15 : Cailloux sur Fontaines, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Montanay, Neuville sur Saône, Rochetaillée sur Saône, Caluire et Cuire, Rillieux la Pape, Sathonay Camp, Sathonay Village, pour un montant annuel de 179 400 € TTC minimum et 717 600 € TTC maximum.

5° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits à inscrire chaque année au budget annexe de l'assainissement - exercices 2011, 2012, 2013 et 2014 - comptes 231 550 et 231 510 - fonction 222 sur diverses opérations de la section d'investissement au titre des autorisations de programme à individualiser.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mai 2010.